

27e Année

3 Septembre 1914

No 1

# SEMAINE RELIGIEUSE

DE

## QUÉBEC

ET

### BULLETIN DES ŒUVRES

DE

### L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

#### ABONNEMENTS :

Canada : \$1.00. — Ville de Québec, États-Unis, et Pays  
de l'Union postale, \$1.50 (7 fr. 50).

Doivent être payés d'avance.

Manuscrits, communications et abonnements doivent être adre-  
sés à LA SEMAINE RELIGIEUSE, 103, rue Ste-Anne, Québec.

LA SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC est publiée par l'Action  
Sociale Catholique, propriétaire, et est imprimée au No 103, rue  
Ste-Anne, Québec, par *L'Action Sociale Limitée*.

Imp. par L'ACTION SOCIALE LIMITÉE 103, rue Sainte-Anne, Québec.

## VIN SAINT-NAZAIRE

Archevêché de Québec, 1er août 1905.

*Après m'être assuré que la fabrication de vin de messe dit de SAINT-NAZAIRE, vendu par la maison A. TOUSSAINT & CIE, se fait toujours sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.*

† L.-N., ARCH. DE QUÉBEC.

---

*« Les vins importés, même avec les meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.*

*« ... Messieurs A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à messieurs les curés du diocèse.*

*« Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres. »*

---

**Depuis la mort de Mg. Laflamme, M. l'abbé Ph. J. Fillion a été chargé de surveiller la fabrication de nos vins liturgiques, et cela à la demande expresse de Monseigneur l'Archevêque de Québec.**

**A. TOUSSAINT & CIE**

# LE FEU

## DANS LES MAISONS D'EDUCATION

est un danger constant si l'intérieur  
n'est pas recouvert de matériaux  
incombustibles.

### "LINABESTOS"

est la seule planche murale

#### ENTIÈREMENT À L'ÉPREUVE DU FEU

Les autres contiennent soit des fibres de bois, soit de la pâte à papier, lattes, refente de bois, asphalte, colle grasse, ou autre substance dangereuse; LINABESTOS est entièrement fait d'amiante et de ciment Portland.

LINABESTOS est donc à l'épreuve du feu : il ne craque pas, ne gauchit pas, ne "travaille" pas. Aucune vermine ne peut y trouver refuge.

#### COUTE PEU

Demandez notre livret « D » et échantillons.

**LA CIE DES PRODUITS  
D'AMIANTE ET DE CIMENT.  
78, rue St-Pierre, - QUEBEC.**

Succursales : Halifax, N. E., St-Jean, N. B.,  
Sydney, C. B.

**F. P. GAUVIN**

FABRICANT

d'ameublements d'églises

IMPORTATEUR D'ARTICLES RELIGIEUX

324, rue St-Jean, - QUEBEC

**J. E. GAGNON & CIE**  
Opticiens, Spécialistes, Manufacturiers.  
160, rue ST-JEAN, . . . . .  
QUÉBEC

l'Ar  
pour  
RU.  
70  
No  
AL

**CIERGES ET VINS DE MESSE**

**MAISON J.-B. LASNIER PÈRE**

FABRICANT DE CIERGES, BOUGIES, CHANDELLES

IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE

*La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges pour toutes fins liturgiques.*

ENTREPOT, MAGASIN ET BUREAU  
**RUE ST-GEORGES, LÉVIS.**

TÉLÉPHONES  
Bell 91  
National 169

**STATUES**

**PRIX  
BAS**

*Nous avons toujours un assortiment étendu de statues religieuses,  
Nous nous occupons aussi et spécialement de*

**DÉCORATION D'ÉGLISES**

**ALYRE PREVOST, SCULPTEUR STATUAIRE 26, St-Stanislas, Québec.**



Casier 12

Téléphone 929

— ENTREPOT DE —

**VINS DE MESSE**

FOURNISSEUR DU CLERGÉ

**J. BAILLARGEON**

Bureau :

64, rue St-Pierre,  
**QUÉBEC.**

# L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SECRETARIAT GÉNÉRAL DES ŒUVRES

101, rue Sainte-Anne, 101

QUÉBEC.

CASE POSTALE, 126.

TÉLÉPHONE BELL, 3106.

## LIVRES, BROCHURES, TRACTS, ETC., A LA DISPOSITION DE TOUS LES MILITANTS DE L'ACTION CATHOLIQUE.

**Premier Congrès de Tempérance du diocèse de Québec, 1910;**—Compte rendu. Un fort volume de 800 pages, grand in-octavo, prix 50 sous; franco par la poste, 75 sous. Relié, percaline, \$1.00 l'unité, \$1.25 par la poste.

**Directoire pour la lutte contre les débits de boisson.**—Prohibition—Manuel pratique des antialcoolistes. Brochure de 32 pages, grand in-octavo, avec couverture. L'unité, 25 sous.

**Le Guide des Comités paroissiaux :** Manuel pour aider à la fondation et au fonctionnement des succursales paroissiales de l'Action Sociale Catholique : Éditions de l'Action Sociale Catholique : 10 sous l'unité ; \$1.00 la douzaine ; \$6.50 le cent.

### ABONNEMENTS

**L'Action Sociale.** — Le grand organe canadien-français de défense religieuse. Edition quotidienne : 12 mois, \$3.00 ; 8 mois, \$2.00 ; 4 mois, \$1.00.

Edition hebdomadaire : 1 an, \$1.00.

**La Semaine Religieuse de Québec et Bulletin des œuvres de l'Action Sociale Catholique :** Revue hebdomadaire de doctrine et d'informations religieuses. Prix : 1 an, \$1.00. Pour la ville de Québec, les États-Unis et l'Union postale \$1.50. — Payable d'avance.

**Le Croisé.** — Bulletin mensuel d'action sociale catholique, et organe de la Croix Noire. Prix : 1 an, 50 sous.

**GARAND & THIBAUT, DOREURS,  
ARGENTEURS  
et NICKLEURS**

308½, rue Saint-Joseph, QUÉBEC Tél. 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre.—Oxydage

— Vieilles argenteries remises à neuf.— Couchettes en cuivre  
et vieux lustres nettoyés et vernis.—Argenteries de voitures.

Aussi : Réparation de vases sacrés et de bronzes d'églises.

Une Spécialité : **OUVRAGE GARANTI.** Une visite est sollicitée.

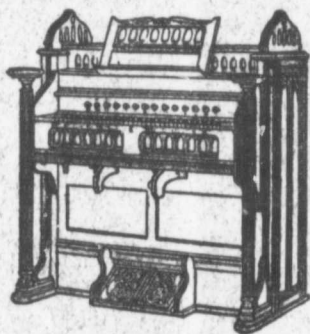
# HARMONIUMS - ORGUES

A CLAVIER TRANSPOSITEUR

## PRATTE



POUR  
ÉGLISES,  
CHAPELLES,  
MAITRISES.



INDISPENSABLE  
PARTOUT  
OU L'ON  
CHANTE



PRIX : de \$75.00 à \$280.00.

Outre le clavier transpositeur (indispensable pour accompagnement), ces instruments, comme richesse du son et solidité de construction, sont infiniment supérieurs aux harmoniums ordinaires du commerce.

FRAIS DE TRANSPORT A NOTRE CHARGE.

Nous adresserons avec plaisir notre catalogue illustré sur demande. Veuillez vous adresser directement à la maison, ces orgues n'étant absolument pas vendus par l'intermédiaire des agents.

### ANTONIO PRATTE

#### FABRIQUE DE PIANOS PRATTE

2502 et 2504, boulevard St-Laurent, - - MONTRÉAL.

**Magnifiques**

**Voyages d'Été.**

Par bateau ou chemin de fer

---

Route des touristes entre Montréal, Québec, Gaspé, Percé, Baie des Chaleurs, Ile du Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, St Jean, Terre-neuve, Halifax, New-York, et les ports intermédiaires.

---

Pour billets, cabines, horaires, etc.

**HONE & RIVET**

Agence Générale de Voyages.

9 BOULEVARD ST-LAURENT, - MONTREAL.

31 Rue BUADE, vis-à-vis la Basilique, - QUÉBEC.

48 ADELAIDE OUEST, - TORONTO, Ont.

5 RUE DE ROME, - - PARIS, France.



---

# SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

---

## SOMMAIRE

*Calendrier de la semaine, 1. — Les Quarante-Heures, 1.*

**Partie officielle :** L'Apostolat de la Prière, 2 ; Nominations ecclésiastiques, 2.

**Partie non officielle :** Notre vingt-septième année, 3 ; CAUSERIE DE LA SEMAINE : L'œuvre de Pie X, 4. — LITURGIE ET DISCIPLINE : Éclairage électrique dans les églises, 6 ; Le Corporal, 7. — CHRONIQUE DIOCÉSAINE, 8. — REVUE DU MONDE CATHOLIQUE : Rome, 11 ; France, 11.

**Bulletin social :** DOCTRINE : Pie X contre la révolution, 13.

---

## CALENDRIER DE LA SEMAINE

**Dimanche, 6 septembre.** — XIV ap. Pent. et 2 sept. Du dim.

**Lundi, 7.** — De la férie.

**Mardi, 8.** — NATIVITÉ DE LA STE VIERGE, 2e classe avec oct.

**Mercredi, 9.** — S. PIERRE CLAVER, conf.

**Judi, 10.** — S. NICOLAS DE TOLENTINO, conf.

**Vendredi, 11.** — De l'oct.

**Samedi, 12.** — S. NOM DE MARIE, dbl. maj.

**Dimanche, 13** — XV ap. Pent. et 3 sept. SOL. DE LA NATIVITÉ DE LA STE VIERGE.

## QUARANTE-HEURES

**6 septembre,** St-Patrice de Québec. — **7,** Frampton. — **8,** St-Côme ; St-Pamphile. — **9,** Rivière-Ouelle ; St-Narcisse. — **10,** Ste-Claire. — **11,** St-Adrien. — **13,** N.-D. des Laurentides.

---

## PARTIE OFFICIELLE

---

### L'APOSTOLAT DE LA PRIÈRE

*Intention générale pour le mois de septembre approuvée et bénie par  
Notre Saint-Père le Pape.*

#### LE REPOS ET LA SANCTIFICATION DU DIMANCHE

Le repos et la sanctification du dimanche sont pour l'homme la source d'une infinité de biens, et c'est pour sauvegarder nos plus précieux intérêts que Dieu nous en a fait un devoir. Là où cette loi est violée, tout le monde y perd. L'ouvrier gaspille et dépense le lundi ce qu'il a gagné le dimanche, et bien davantage. La famille n'a plus de jour de fête où elle puisse tout entière jouir en paix de l'intimité du foyer. Pas de dimanche enfin, pas de religion : on ne va pas à la messe, on n'entend plus parler de Dieu. Peu à peu, on oublie ce qu'on avait appris au catéchisme ou à l'école, et l'on vit comme si on n'était pas chrétien.

#### OFFRANDE QUOTIDIENNE POUR SEPTEMBRE

Divin Cœur de JÉSUS, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, pour obtenir l'observation du dimanche.

*Résolution apostolique* : Veiller autour de moi, dans la mesure de mon influence, à l'observation du dimanche.

---

#### NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES

Par décision de Son Éminence le Cardinal Bégin :

M. l'abbé ÉMILE BERNARD, vicaire à Saint-Jean-Baptiste de Québec, a été nommé vicaire à Saint-Roch de Québec ;

M. l'abbé JOSEPH HOUDE, en repos depuis quelques mois, a été nommé vicaire à Saint-Jean-Baptiste de Québec ;

M. l'abbé J.-J. DUBÉ, de l'École Normale, a été nommé vicaire à Saint-Jean-Baptiste de Québec ;

M. l'abbé RENÉ ROUTHIER, vicaire à Saint-Thomas de Montmagny, a été nommé vicaire à Saint-Louis de Kamouraska.

M. l'abbé JOSEPH-VICT. BOUCHER, vicaire à Saint-Pierre de Broughton, a été nommé vicaire à Saint-Thomas de Montmagny ;

M. l'abbé ANTONIO COURCHESNE, nouveau prêtre, a été nommé vicaire à Saint-André de Kamouraska.

---

## PARTIE NON OFFICIELLE

---

### NOTRE VINGT-SEPTIÈME ANNÉE

La *Semaine Religieuse de Québec* entre, aujourd'hui, dans sa vingt-septième année, bien décidée à remplir toujours courageusement son rôle de revue doctrinale, de bulletin d'action sociale catholique et d'organe d'information religieuse.

Dans l'année qui vient de s'écouler, et qui fut la première de sa nouvelle série, notre Revue s'est efforcée, par des articles de rédaction écrits spécialement pour elle sur des sujets de doctrine et d'actualité religieuse, par sa chronique liturgique, si goûtée de nos lecteurs, par sa revue du monde catholique et sa chronique des diocèses du Canada, par ses études d'action sociale catholique et sa revue des faits et œuvres, de fournir, chaque semaine, à ses lecteurs une matière aussi sérieuse que profitable.

A-t-elle réussi dans cette tâche assez lourde? Il ne nous appartient pas de le dire. Nous ne pouvons, cependant, nous empêcher de remercier les nombreux amis de notre Revue qui nous ont fait part, par lettre ou de vive voix, de leur satisfaction. Et notre reconnaissance va, tout d'abord, comme il convient, à Son Éminence le Cardinal Bégin qui, lors des dernières retraites pastorales, a daigné recommander chaleureusement à ses prêtres notre *Semaine Religieuse*, qui, a-t-il dit, « est l'organe officiel de l'archidiocèse de Québec » et qui « rend de réels services au clergé. » Son Éminence a même demandé à ses prêtres de propager notre Revue parmi les laïques.

Forts de ces précieux encouragements, nous tâcherons, avec l'aide de Dieu, de nous en rendre de plus en plus dignes, et nous osons compter sur les encouragements de nos lecteurs et de nos amis, pour nous aider à propager notre Revue dans tous les milieux où ils croient qu'elle est appelée à faire du bien. On comprendra facilement qu'avec les frais exigés, de nos jours, par la publication d'une revue comme la nôtre, l'augmentation du nombre des abonnés est un encouragement et même une nécessité pour l'administration.

LA DIRECTION

## L'ŒUVRE DE PIE X

## I

Lorsque, le 4 du mois d'août 1903, le cardinal Oreglia, alors doyen du Sacré-Collège, proposa à l'élu du Conclave la question traditionnelle : « Comment voulez-vous être appelé ? » le cardinal Sarto répondit : « Confiant dans les suffrages des saints Pontifes qui ont honoré le nom de Pie par leurs vertus et qui ont défendu l'Église avec force et avec douceur, Je veux être appelé Pie X. » Et, précisant, dès sa première Encyclique, *E Supremi Apostolatus*, le programme de restauration que s'imposait son âme vraiment apostolique, Pie X faisait au monde cette déclaration : « Nous puisons courage en *Celui qui nous conforte* : et mettant la main à l'œuvre, soutenu par la force divine, Nous déclarons que Notre but unique dans l'exercice du Suprême Pontificat est de *tout restaurer dans le Christ* afin que le *Christ soit tout et en tout.* »

Et, les yeux fixés sur son divin Maître et Modèle, Jésus-Christ, Pie X commence incessamment son œuvre de rénovation, en publiant, le 22 novembre 1903, son *Motu Proprio* sur la musique sacrée, par lequel il proscrit des églises tout chant et musique d'allure profane et confie aux Bénédictins de Solesmes la restauration du véritable chant grégorien. « Rien donc, dit le saint pontife, ne doit se présenter dans le temple qui trouble ou même seulement diminue la piété et la dévotion des fidèles, rien qui suscite un motif raisonnable de dégoût ou de scandale, rien surtout qui offense directement l'honneur et la sainteté des fonctions sacrées et qui, par suite, soit indigne de la maison de prière, de la majesté de Dieu. » Et le Pape établit cette règle fondamentale de la musique sacrée : « Une composition musicale ecclésiastique est d'autant plus sacrée et liturgique que, par l'allure, par l'inspiration et par le goût, elle se rapproche davantage de la méthode grégorienne, et elle est d'autant moins digne de l'Église qu'elle s'écarte davantage de ce suprême modèle. »

Convaincu que rien ne pourra s'accomplir de son magnifique programme sans le secours de la prière, Pie X convoque les fidèles du monde entier, dans son Encyclique *Ad diem illum* du 2 février

1904, à célébrer avec lui par des hymnes de supplication et d'allégresse le Cinquantenaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception : « Puisqu'il a plu à l'éternelle Providence que l'Homme-Dieu nous fût donné par la Vierge, et puisque celle-ci, l'ayant eu de la féconde vertu du divin Esprit, l'a porté en réalité dans son sein, que reste-il si ce n'est que nous recevions Jésus des mains de Marie ? »

Et c'est à Jésus-Hostie que Pie X veut conduire tout particulièrement les fidèles par Marie. Le 20 décembre 1905, il publie le célèbre décret *Sacra Tridentina Synodus*, où il rappelle au monde catholique que le Concile de Trente, dans sa XXI<sup>e</sup> Session, souhaitait « qu'à chaque Messe, les fidèles qui y assistent ne se contentent pas de communier spirituellement, mais reçoivent encore réellement le sacrement eucharistique. » Et commentant les paroles de Notre-Seigneur : *Ceci est le pain vivant descendu du ciel, ce n'est pas comme la manne que vos pères ont mangée dans le désert, après quoi ils sont morts : celui qui mange ce pain vivra éternellement* », le Pape de l'Eucharistie, insistant sur la doctrine des Pères de l'Église, rappelle aux fidèles que « le pain eucharistique » est véritablement ce « pain quotidien » que nous demandons tous les jours à Notre Père qui est aux cieux et que nous devons, autant qu'il est possible, le recevoir chaque jour, pourvu que nous soyons en état de grâce et que notre intention soit droite. Puis, vinrent les décrets sur la Communion fréquente des malades, auxquels le Pape accordait une dispense partielle du jeûne eucharistique sous certaines conditions, le décret touchant la confession par rapport à la communion quotidienne, et, enfin, le décret sur la communion des enfants, qui retentit dans le monde entier comme un écho fidèle de la parole de Jésus : *Laissez venir à moi les petits enfants*, et que notre pays eut l'honneur d'entendre promulguer pour la première fois, lors du Congrès Eucharistique International de Montréal.

C'est dans tous les domaines à la fois que Pie X dépense, sans jamais se lasser, son zèle apostolique et sa prodigieuse activité. En 1904, il entreprend la tâche considérable de la codification du droit canonique, en instituant une Commission d'étude avec Mgr Gasparri, aujourd'hui cardinal, comme secrétaire. Plus tard, c'est la revision de la Vulgate qu'il confie à Dom Gasquet,

dont le zèle et la science viennent aussi d'être récompensés par la pourpre. Puis, c'est la réforme de la Curie Romaine, à laquelle le Pontife applique les forces de sa vigoureuse intelligence. Il réussit dans sa tâche, là comme ailleurs, à force d'énergie et de clarté, en séparant complètement le judiciaire de l'administratif par la division de la Curie en trois institutions bien distinctes, les Tribunaux, les Congrégations et les Offices. Ce sont, ensuite, les droits de l'Église sur la nature et les effets du sacrement de mariage qu'il précise merveilleusement par la publication de son décret *Ne Temere*. Enfin, deux ans avant sa mort, Pie X entreprenait, par la publication de la Constitution *Divino Aflatu*, la réforme du Bréviaire.

A. H.

## LITURGIE ET DISCIPLINE

### ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE DANS LES ÉGLISES

La *Semaine religieuse* tient à se faire l'écho des remarques judicieuses qu'a faites le R. P. Dagnaud, supérieur des Eudistes à Lévis, pendant les retraites ecclésiastiques de cette année, au sujet de la lumière électrique dans les églises.

« Il m'est arrivé, a-t-il dit, à Montréal (c'est à peu près la même chose à Québec) de passer en face de ces devantures de théâtres si follement illuminées et d'entrer, quelques instants après, dans une église offrant malheureusement le même spectacle. Est-ce convenable ?

« L'ampoule électrique est une lumière morte, fixe comme l'œil de quelqu'un qui vient de mourir. La lumière symbolique du cierge est vivante ; elle remue, elle parle ; c'est l'image de la prière qui partie du cœur sort de nos lèvres et monte vers Dieu.

« À ces autels garnis de centaines d'ampoules électriques, on ne sait pas où prendre l'ostensoir ; ce n'est pas lui qui attire l'attention et les regards. Les cierges liturgiques ont l'air d'être là, comme l'ombre dans un tableau ; on semble les y mettre uniquement parce que la rubrique l'exige et l'on s'en tient souvent au nombre strictement requis.

« Le Saint-Siège a toujours répondu aux consultations qu'on lui a adressées, qu'il fallait éviter tout ce qui peut donner à nos églises l'apparence d'un théâtre.

« On peut se servir de la lumière électrique pour éclairer l'église, en le faisant avec mesure, d'après un mode simple, comme la sainteté du lieu le requiert. »

Nous avons publié, il y a deux semaines, un nouveau décret de la S. Congrégation des Rites qui ordonne d'observer exactement tous les décrets qui ont été portés déjà sur l'emploi de la lumière électrique dans les églises. Et ce décret, comme on l'aura sans doute remarqué, a été porté *après avis d'une commission spéciale*.

Tenons-nous en garde contre l'esprit mondain et le manque de goût d'un grand nombre de nos fidèles. Ce sont eux souvent qui poussent à ces extravagances et qui les exigent pour ainsi dire. Il appartient aux curés de refaire leur mentalité, en leur faisant bien comprendre ce qu'est le caractère grave et solennel de la maison de Dieu.

#### LE CORPORAL

On nous écrit pour demander quelle forme doit avoir le corporal et s'il peut être repris.

Tout en répondant à ces deux questions, nous allons profiter de l'occasion pour donner quelques renseignements généraux qui pourront être utiles.

Le Corporal doit être de toile fine de lin ou de chanvre.

Le corporal est *carré*, plus ou moins grand suivant l'autel sur lequel il doit servir ; sa mesure moyenne est de vingt pouces de côté. On peut l'entourer d'une dentelle ou d'une broderie, mais on ne met aucune ornementation ni broderie sur la toile hors de la bordure, à cause du danger qu'il y aurait que des parcelles y restent engagées.

On recommande beaucoup d'y marquer une petite croix à deux doigts du bord sur le devant, laquelle a pour but de désigner le côté qui doit être tourné vers le prêtre ; on évite ainsi de faire reposer la sainte hostie à des endroits différents, et l'on s'expose moins à perdre des saintes parcelles.

Les corporaux seront empesés pour être bien consistants, mais pas assez fortement pour ressembler à du carton, ce qui ne pourrait permettre de recueillir avec la patène les fragments de l'hostie sainte.

La meilleure manière de plier le corporal consiste à former neuf carrés égaux : on le plie d'abord en trois, en commençant par la partie antérieure et repliant la partie postérieure par-dessus, puis on le plie dans l'autre sens en trois parties égales.

Du moment qu'il a servi depuis qu'il a été blanchi, il ne peut être touché que par les personnes qui ont le droit de toucher les vases sacrés.

On ne doit jamais faire de reprises à un corporal, de peur que les parcelles ne s'y attachent. Il est bon d'avoir des corporaux spécialement destinés à recevoir l'ostensoir ou le ciboire, et de ne pas employer à cet usage ceux qui ont servi à la messe.

Il importe que les corporaux soient serrés dans un lieu à part et fermant à clef.

(Le Vavasseur, Abbé d'Ezerville, Caron, Collet.)

### CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ

**Ordinations.** — Le 23 août dernier, Son Éminence le Cardinal Bégin a présidé, à la Basilique, les ordinations suivantes :

Ordres mineurs : MM. les abbés P. Chénard, H. Humphrey, H. Paquet, A. Ferland, E. Michaud et Ulric Couture.

Sous-diaconat : les Révérends Frères Apollinaire (Gagnon), Urbain Marie (Cloutier), et Alexis (Auger), du couvent des Franciscains de Québec ; MM. les abbés Émile Bédard, Philippe Sylvain, Maurice Tessier, Arthur Belleau, Jos. Fortin, Cornélius Malenfant, E. Gauthier, Émile Bernier, Pantaléon Thiboutot, Phidyme Jobin, J.-Od. Roy, Omer Coulombe, du diocèse de Québec.

Diaconat : MM. les abbés Maurice Brown et Ernest Lemieux.

Le 24, tous les ecclésiastiques qui avaient été promus au sous-diaconat ont été faits diacres, à l'exception des scolastiques franciscains.

À la même ordination, MM. les abbés Alphonse Trudel, Maurice Brown et Ernest Lemieux ont été faits prêtres.

**Honneurs pontificaux.** — Il y a quelques jours Son Éminence le Cardinal Bégin a remis de la part du Souverain Pontife, la médaille d'or « Pro Ecclesia et Pontifice » ainsi que le diplôme qui l'accompagne, émanant de la Secrétairerie d'État, à MM. les abbés Joseph Hallé, du Collège de Lévis, J.-A. Langlois, du Séminaire de Québec et Ph. Grondin, missionnaire agricole, en témoignage de leur zèle et de leurs bons travaux au service de l'Église.

**Départ de Son Éminence.** — Son Éminence le Cardinal Bégin, après avoir récité les prières de l'itinéraire à la Basilique, est parti lundi dernier, le 24 août, pour New-York, où il s'est embarqué sur la « France » mercredi. Son Éminence doit être aujourd'hui à Rome, où il prendra part au Conclave.

Son Éminence est accompagnée de M. l'abbé Eug.-C. Laflamme, curé de la Basilique.

**Vêtue et profession.** — Le 24 août, Mgr C.-A. Marois, P. A., Vicaire Général, a présidé chez les Sœurs de Saint Joseph de Saint Vallier, chemin Sainte-Foy, une imposante cérémonie de vêtue et de profession.

Ont revêtu le saint habit : Mlles Ida Collin, de Montmagny, en religion Sr Saint Odilon ; Juliette Lefebvre, de Roberval, en religion, Sr Marie de l'Eucharistie.



Ont prononcé leurs premiers vœux : Sr Marie-Louise, Emma Paré, de Saint-Raymond ; Sr Marie des Anges, Aline Berger, de l'Islet ; Sr Madeleine de Pazzi, Marie-Louise Dumais, de Brunswick, Maine ; Sr Marie de l'Enfant Jésus, Alice Berthe, de Bouctouche ; Sr Sainte-Jeanne de Chantal, Lucie Richard, de Saint-Basile.

Ont prononcé leurs vœux perpétuels : Sr Marie-Albert, Léa Morin, de Saint-Jean Port-Joli ; Sr Sainte Ursule, Marie Dumais, de Brunswick, Maine ; Sr François de Sales, Anna Gagné, de Petit Cascapédia ; Sr Marie de Koska, française.

Au chœur : le R. P. J. Lalande et le R. P. Michelet, jésuites ; c'est ce dernier qui a prononcé le sermon.

**Service pour Sa Sainteté Pie X.** — Un service solennel a été chanté à la Basilique, mercredi, le 26 août, pour le repos de l'âme de Sa Sainteté Pie X. La Basilique avait été magnifiquement ornée pour la circonstance de draperies de deuil et d'inscriptions presque toutes tirées des encycliques de Pie X et constituant un haut enseignement.

Un beau portrait de Pie X dominait le maître-autel, et sur la draperie funèbre placée au-dessous de ce portrait se lisait la devise du Pape : *Tout restaurer dans le Christ*, pendant que sur les autres draperies, on lisait, entre autres inscriptions ; *Il fut le restaurateur de toute la vie chrétienne. — Jésus est la pierre angulaire de la vie chrétienne. — Le salut du peuple dépend surtout du prêtre. — C'est par Marie que les hommes arrivent à Jésus.*

Le service funèbre a été chanté par S. G. Mgr O.-E. Mathieu, évêque de Régina, assisté de M. l'abbé Ludger Dumais, supérieur du collège de Sainte-Anne, comme archiprêtre et de MM. les abbés E. Latulippe et Jules Lachance, comme diacre et sous diacre.

L'éloge funèbre de l'illustre Pontife a aussi été prononcé par S. G. Mgr Mathieu.

Au chœur assistaient NN. SS. C.-A. Marois, P. A., Vicaire Général, Henri Têtu et C.-O. Gagnon, deux cents prêtres et plusieurs religieux représentant toutes les congrégations de la ville.

Dans la nef, on remarquait Sir François Langelier, lieutenant-gouverneur, Sir Lomer Gouin et les Honorables Alex. Taschereau et H. Mercier ; les honorables Philippe Landry, président du Sénat, Némèse Garneau, C. L., les juges Cannon et Pelletier, les échevins Cannon et Côté ; MM. Cyrille Tessier, P.-B. Dumoulin, etc.

Une nombreuse délégation des professeurs des diverses facultés de l'Université Laval assistaient aussi au service : NN. SS. Amédée Gosselin et L.-A. Paquet ; MM. les abbés C.-N. Gariépy, Arthur Robert, J.-A. Langlois, Chs Beaulieu et Cyrille Gagnon,

de la Faculté de Théologie; l'hon. E. J. Flynn, de la Faculté de Droit; Messieurs les docteurs R. Fortier, C. R. Paquin, A. Vallée, N. Dussault et Ed. Turcot, de la Faculté de Médecine; MM. Smith, Tremblay et J.-N. Castonguay, de l'École d'Arpentage et Adj. Rivard, de la Faculté des Arts.

Plusieurs communautés religieuses d'hommes et de femmes y étaient aussi représentées.

Le chant a été fait par les scolastiques des RR. Pères Franciscains.

Des services ont aussi été chantés dans les paroisses de Saint-Roch, Jacques-Cartier, Saint-Malo, Limoilou, Saint-Sauveur, Saint-François d'Assise, Saint-Jean Baptiste et Saint-Patrice, ainsi que dans les chapelles des diverses communautés de cette ville.

**Ordinations.** — Le 30 août, à la Basilique, S. G. Mgr Mathieu, évêque de Régina, faisait prêtres MM. les abbés Émile Bernier, Pantaléon Thiboutot, Phydime Jobin, Odina Roy, Isidore Drouin, Edmond Pelletier, Georges Blais, Joseph Gagné, Jean-Charles Dumas, Gédéon Montminy, Joseph Lachance, du diocèse de Québec.

**Chez les Jésuites.** — Monseigneur C.-A. Marois, P. A., Vicaire Général, a chanté, mardi dernier, dans la chapelle des Jésuites, un service solennel pour le repos de l'âme de feu le R. P. F.-X. Wernz, général de la Compagnie de Jésus, décédé à Rome le 20 août dernier.

**Notes.** — M. l'abbé Boulanger, a prêché une retraite fermée à un groupe d'une vingtaine de jeunes filles réunies au couvent de Frampton.

— Les exercices de la deuxième retraite ecclésiastique se sont terminées samedi matin, le 29 août; le R. P. Dagnaud, eudiste, en était le prédicateur.

— Dimanche, le 30 août, M. l'abbé Michel Abraham, du Patriarcat latin de Jérusalem présidait, à Saint-Malo, une réunion des Italiens de cette ville; après le sermon donné en italien, M. l'abbé Abraham a entendu les confessions d'un bon nombre d'entre eux.

— MM. les abbés J.-J. Hunt, Alex. Vachon, Alph. Morel, Oscar Bergeron et J.-A. Gauthier, sont arrivés lundi de leur voyage d'Europe.

— Nous recommandons aux prières de nos lecteurs l'âme de la mère de M. l'abbé Charles Beaulieu, professeur de théologie à l'Université Laval et trésorier de l'Action Sociale Catholique.

## REVUE DU MONDE CATHOLIQUE

ROME

**Le Conclave.** — Tous les cardinaux, à peu d'exceptions près, sont réunis pour faire le choix du successeur de Pie X.

Lundi matin, à la chapelle Pauline, a été célébrée la Messe du Saint-Esprit. Lundi soir, le cardinal Della Volpe, camerlingue de la Sainte-Église, a fermé la porte intérieure de la Chapelle Sixtine.

Avant de s'enfermer dans l'enceinte du conclave, où ils resteront sans relations avec l'extérieur jusqu'au moment où le nouveau pape sera élu, la plupart des cardinaux se sont informés des dernières nouvelles de la guerre. Plusieurs d'entre eux ont des parents et des amis dans les armées présentement en lutte.

Les cardinaux de l'Amérique n'ont pu atteindre Rome pour l'ouverture du Conclave. Mais il est entendu que les cardinaux qui viennent de pays éloignés voient la porte de la Chapelle Sixtine s'ouvrir devant eux à leur arrivée.

FRANCE

**Héroïsme et lâcheté.** — Plus de vingt-cinq mille prêtres et religieux sont allés prendre simplement leur place sous les drapeaux où ils défendent héroïquement leur pays au prix de leur sang. Parmi eux, il y en a plusieurs qui, chassés de leur patrie par un gouvernement persécuteur, sont revenus courageusement de l'étranger, de l'Amérique même, pour repousser l'envahisseur.

Leur conduite contraste avec celle du tristement célèbre général Percin, un des chefs de la Franc-Maçonnerie, l'organisateur avec le général André du système de fiches et de délation qui a désagrégé l'armée française il y a dix ans. Ce triste individu vient de livrer lâchement aux Allemands, sans même tirer un coup de canon, la ville de Lille, une des places les mieux fortifiées de la France. Par leur entrée dans cette forteresse les Teutons sont maîtres des Flandres et de l'Artois. Ils lancent sans encombre leurs hordes jusqu'à trente lieues de Paris.

**Mgr Touchet et la guerre.** — À l'ouverture du conflit qui ensanglante l'Europe, l'évêque d'Orléans a envoyé une circulaire à ses prêtres.

« La guerre est déclarée, leur dit-il, la France a le droit de penser et de dire que ce n'est pas de sa faute.

« O mes amis, écrit-il plus loin, aux cent soixante dix-huit prêtres de son diocèse qui portaient sous les drapeaux, quelle belle mission est la vôtre ! Au milieu des périls, des privations, des fatigues inouïes, des tueries, montrez à des hommes qui l'ignorent par leur faute ou non, toutes les réserves d'endurance, de fraternité, d'énergie qu'il y a dans un cœur de prêtre.

« Croyez bien, persuadez-vous bien que vous tenez cette fois dans vos mains, pour une bonne part, l'avenir de la religion dans notre pays. »

« Nos soldats, termine Monseigneur, partent avec un courage simple qui émeut et donne confiance. Que moyennant nos prières ils deviennent bénis par le Dieu des miséricordes. »

**Une lettre de l'évêque de Lille.** — A l'occasion de la déclaration de guerre, S. G. Mgr Charost a ordonné des prières publiques dans une belle et longue lettre pastorale d'une haute inspiration, pleine de grands enseignements et de patriotique fierté. Nous en reproduisons quelques passages saillants :

« Dieu, écrit l'évêque de Lille, apparaît au fond de la scène humaine, tenant dans ses mains les destinées des peuples, et les faisant servir, eux et leurs ambitions et leurs folies mêmes, aux vues secrètes de sa Sagesse et à l'exécution de ses desseins.

« Élevons vers Lui notre foi et nos cœurs : *Sursum corda!* Malgré nos fautes, hélas ! trop indéniables, nous pouvons avoir l'humble confiance que ce fléau n'est pas un châtement que sa justice nous prépare, mais un moyen austère que sa miséricorde nous a réservé. Car la guerre va d'une part reconstituer dans notre patrie stérilement divisée l'unité morale qui la fit si ardente et si forte, et de l'autre, par le grand souffle du sacrifice et du dévouement patriotique balayant tous les égoïsmes et tous les lâches calculs, elle va relever le tempérament et le moral d'un pays où il y avait, avouons-le, trop de jouissance, trop d'attache au bien-être, et trop d'antipathies aux charges susceptibles de le réduire.

« Nous avons vu, écrit-il plus loin, nos jeunes soldats assiégeant nos églises et dans les rues mêmes, demandant aux prêtres et à l'Évêque de les absoudre et de les bénir. La crainte de Dieu exclut toute autre crainte : ils sont partis, non pas dans cette excitation bruyante comme celle de 1870, mais avec une résolution maîtrisée qui tendait leurs traits et mettait au fond de leurs yeux un éclair.

« Ayons confiance, et d'autant plus que, malgré des efforts insensés pour séparer l'Église de la nation française, Dieu a voulu que leurs destins restassent solidaires, et qu'un amoindrissement de la France ne pût pas se produire sans un affaiblissement de l'influence catholique dans le monde.

L'évêque met ensuite les armes françaises sous la protection de la Sainte Vierge qui « vient d'être outragée de l'autre côté du Rhin » et de la Bienheureuse Jeanne d'Arc, « qui ramena sous nos drapeaux la victoire infidèle, et « bouta » hors du pays l'ennemi qui s'y croyait chez lui comme l'Allemand en Alsace. »

« Prions ardemment, dit-il enfin, le Père qui est dans les Cieux en faveur de nos soldats.

« Dans leurs rangs, nous saluons avec une indicible émotion nos prêtres qui, au nombre de 375 dans le seul diocèse de Lille, ont laissé leur ministère de paix pour marcher au feu ; nous saluons nos religieux accourus de la terre d'exil et rentrant sur le sol français pour le défendre contre l'agresseur. Tous s'apprentent à nous donner leur sang. Que notre prière soit leur bouclier, et que notre foi ne cesse pas d'entourer les blessés de nos soins et de nos veilles ! »

---

## BULLETIN SOCIAL

---

### DOCTRINE

#### PIE X CONTRE LA RÉVOLUTION

Le pontificat de Pie X a été si riche en doctrine et en œuvres, qu'il mérite d'être compté parmi les plus bienfaisants de l'histoire de l'Église.

L'un des plus éminents services que ce saint pontife a rendus à l'Église et à la cause sacrée de l'action sociale catholique, en particulier, ç'a été d'arracher au démocratisme le masque dont il cherchait à se couvrir et de le faire voir au monde tel qu'il est, c'est-à-dire fils de la Révolution.

Dès son arrivée sur le trône, Pie X ne fut pas lent à découvrir les infiltrations révolutionnaires qui gagnaient un certain nombre d'esprits catholiques, encore plus libéraux que catholiques, et dont l'effet dissolvant menaçait la foi de plus d'un enfant de l'Église. Sous prétexte d'action populaire, on parlait de jeter à bas « un édifice social vermoulu » ; on déclarait avec emphase que jusqu'ici « l'Église s'était tenue à l'écart des profonds mouvements de la pensée contemporaine » et qu'il lui fallait, pour sauver la société, prêter une oreille attentive aux revendications du socialisme, où l'on se piquait de trouver beaucoup de bon et peu de mal. On allait même jusqu'à parler de Lamennais comme d'un précurseur, que l'on donnait aussi comme une victime, s'il n'était pas un martyr, de « l'excessive rigueur » de Grégoire XVI. L'avenir était aux masses, disait-on, et dans la démocratie, on saluait la garantie du progrès et de la paix sociale.

De cette poussée révolutionnaire dans certaines âmes catholiques sortit le *Sillon*.

Mais Pie X veillait, et sa Lettre aux Évêques de France du 25 août 1910 restera comme le plus terrible coup qui ait jamais été porté contre la Révolution et ses doctrines néfastes.

Nous tenons à rappeler, ici, en citant quelques extraits, les enseignements si précieux de ce document pontifical, qu'on pourrait appeler à bon droit, croyons-nous, la charte de l'action sociale catholique :

« Le *Sillon* se propose le relèvement et la régénération des classes ouvrières. Or sur cette matière les principes de la doctrine catholique sont fixés, et l'histoire de la civilisation chré-

tienne est là pour en attester la bienfaisante fécondité. Notre prédécesseur, d'heureuse mémoire, les a rappelés dans des pages magistrales, que les catholiques occupés de questions sociales doivent étudier et toujours garder sous les yeux. Il a enseigné notamment que la démocratie chrétienne doit : « maintenir la « diversité des classes qui est assurément le propre de la cité « bien constituée, et vouloir pour la société humaine la forme et « le caractère que Dieu, son auteur, lui a imprimés. » Il a flétri « une certaine démocratie qui va jusqu'à ce degré de perversité « que d'attribuer dans la société la souveraineté au peuple et à « poursuivre la suppression et le nivellement des classes ». En même temps, Léon XIII imposait aux catholiques un programme d'action, le seul programme capable de replacer et de maintenir la société sur ses bases chrétiennes séculaires. Or, qu'ont fait les chefs du *Sillon* ? Non seulement ils ont adopté un programme et un enseignement différents de celui de Léon XIII (ce qui serait déjà singulièrement audacieux de la part des laïques se posant ainsi, concurrentement avec le Souverain Pontife, en directeurs de l'activité sociale dans l'Église) ; mais ils ont ouvertement rejeté le programme tracé par Léon XIII et en ont adopté un diamétralement opposé ; de plus ils repoussent la doctrine rappelée par Léon XIII sur les principes essentiels de la société, placent l'autorité dans le peuple ou la suppriment à peu près, et prennent comme idéal à réaliser le nivellement des classes. Ils vont donc, au rebours de la doctrine catholique, vers un idéal condamné.

« Nous savons bien qu'ils se flattent de relever la dignité humaine et la condition trop méprisée des classes laborieuses, de rendre justes et parfaites la loi du travail et les relations entre le capital et les salariés, enfin de faire régner sur terre une meilleure justice et plus de charité, et, par des mouvements sociaux profonds et féconds, de promouvoir dans l'humanité un progrès inattendu. Et certes nous ne blâmons pas ces efforts qui seraient, de tous points, excellents, si les Sillonistes n'oubliaient pas que le progrès d'un être consiste à fortifier ses facultés naturelles par des énergies nouvelles et à faciliter le jeu de leur activité dans le cadre et conformément aux lois de sa constitution, et, qu'au contraire, en blessant ses organes essentiels, en brisant le cadre de leur activité, on pousse l'être non pas vers le progrès, mais vers la mort. C'est cependant ce qu'ils veulent faire de la société humaine ; c'est leur rêve de changer ses bases naturelles et traditionnelles, et de promettre une cité future édiflée sur d'autres principes, qu'ils osent déclarer plus féconds, plus bienfaisants que les principes sur lesquels repose la cité chrétienne actuelle.

« Non, Vénérables Frères, — il faut le rappeler énergiquement dans ces temps d'anarchie sociale et intellectuelle où chacun se

pose en docteur et en législateur, — on ne bâtira pas la cité autrement que Dieu l'a bâtie ; on n'édifiera pas la société, si l'Église n'en jette les bases et ne dirige les travaux ; non, la civilisation n'est plus à inventer, ni la cité nouvelle à bâtir dans les nuées. Elle a été, elle est ; c'est la civilisation chrétienne, c'est la cité catholique. Il ne s'agit que de l'instaurer et la restaurer sans cesse sur ses fondements naturels et divins contre les attaques toujours renaissantes de l'utopie malsaine, de la révolte et de l'impiété : *omnia instaurare in Christo* . . . .

« Le *Sillon* place primordialement l'autorité publique dans le peuple, de qui elle dérive ensuite aux gouvernants, de telle façon cependant qu'elle continue à résider en lui. Or Léon XIII a formellement condamné cette doctrine dans son encyclique « *Diuturnum illud* » du Principat politique, où il dit : « Des « modernes en grand nombre, marchant sur les traces de ceux « qui, au siècle dernier, se donnèrent le nom de philosophes, « déclarent que toute puissance vient du peuple ; qu'en consé- « quence ceux qui exercent le pouvoir dans la société ne l'exer- « cent pas comme leur autorité propre, mais comme une autorité « à eux déléguée par le peuple et sous la condition qu'elle puisse « être révoquée par la volonté du peuple de qui ils la tiennent. « Tout contraire est le sentiment des catholiques qui font dériver « le droit de commander de Dieu, comme de son principe naturel « et nécessaire ». Sans doute le *Sillon* fait descendre de Dieu cette autorité qu'il place d'abord dans le peuple, mais de telle sorte qu'« elle remonte d'en bas pour aller en haut, tandis que « dans l'organisation de l'Église le pouvoir descend d'en haut « pour aller en bas ». Mais outre qu'il est anormal que la délégation monte, puisqu'il est de sa nature de descendre, Léon XIII a réfuté par avance cette tentative de conciliation de la doctrine catholique avec l'erreur du philosophisme. Car il poursuit : « Il importe de le remarquer ici ; ceux qui président au gouver- « nement de la chose publique peuvent bien, en certains cas, « être élus par la volonté et le jugement de la multitude, sans « répugnance ni opposition avec la doctrine catholique. Mais si « ce choix désigne le gouvernant, il ne lui confère pas l'autorité « de gouverner ; il ne délègue pas le pouvoir, il désigne la per- « sonne qui en sera investie ».

« Au reste, si le peuple demeure le détenteur du pouvoir, que devient l'autorité ? une ombre, un mythe, il n'y a plus de loi proprement dite ; il n'y a plus d'obéissance. Le *Sillon* l'a reconnu ; puisqu'en effet il réclame, au nom de la dignité humaine, la triple émancipation politique, économique et intellectuelle, la cité future à laquelle il travaille n'aura plus de maîtres ni de serviteurs ; les citoyens y seront tous libres, tous camarades, tous

rois. Un ordre, un précepte serait un attentat à la liberté, la subordination à une supériorité quelconque serait une diminution de l'homme, l'obéissance une déchéance. Est-ce ainsi, Vénérables Frères, que la doctrine traditionnelle de l'Église nous représente les relations sociales dans la cité même la plus parfaite possible ? Est-ce que toute société de créatures indépendantes et inégales par nature n'a pas besoin d'une autorité qui dirige leur activité vers le bien commun et qui impose sa loi ? Et si dans la société il se trouve des êtres pervers (et il y en aura toujours), l'autorité ne devra-t-elle pas être d'autant plus forte que l'égoïsme des méchants sera plus menaçant ? Ensuite, peut-on dire avec une ombre de raison qu'il y a incompatibilité entre l'autorité et la liberté, à moins de se tromper lourdement sur le concept de la liberté ? Peut-on enseigner que l'obéissance est contraire à la dignité humaine et que l'idéal serait de la remplacer par « l'autorité consentie ? » Est-ce que l'apôtre Saint Paul n'avait pas en vue la société humaine à toutes ses étapes possibles, quand il prescrivait aux fidèles d'être soumis à toute autorité ? Est-ce que l'obéissance aux hommes en tant que représentants légitimes de Dieu, c'est-à-dire en fin de compte l'obéissance à Dieu, abaisse l'homme et le ravale au-dessous de lui-même ? Est-ce que l'état religieux fondé sur l'obéissance serait contraire à l'idéal de la nature humaine ? Est-ce que les Saints, qui ont été les plus obéissants des hommes étaient des esclaves et des dégénérés ? Est-ce qu'enfin on peut imaginer un état social, où Jésus-Christ revenu sur terre ne donnerait plus l'exemple de l'obéissance et ne dirait plus : Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu ? »

---



# LES PRÉVOYANTS DU CANADA

## ASSURANCE FONDS DE PENSION

CAPITAL AUTORISÉ - - - - - \$500,000.00

Actif du Fonds de Pension le 30 juin  
1914 - - - - - \$495,409.14

Progression de la Compagnie jusqu'au 30 juin 1914

	SECTIONS	SOCIÉTAIRES	PENSIONS	ACTIF
1909	45	1,880	5,205	\$ 16,461.94
1910	149	8,540	19,269	72,217.94
1911	224	14,228	30,910	170,670.80
1912	294	19,326	39,211	284,355.82
1913	349	24,492	47,957	423,745.31
1914 (30 juin)	374	26,569	51,763	495,409.14

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront **Les Prévoyants du Canada**, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

**ANTONI LESAGE,**

Gérant-Général.

Bureau Chef : 126, St-Pierre, Québec,

Bureau à Montréal : Chambre 22, EDIFICE "LA PATRIE" ;

Montréal.

Agents à Québec : M. Stanislas Côté, 134, Lockwell,

MM. Leclerc & Deguise, "Hôtel St-Roch."

INSTALLATION  
d'éclairage à l'électricité

---

ACCESSOIRES  
et appareils électriques  
de tous genres

---

Prix les plus bas

---

**Goulet & Bélanger**

Ingénieurs-Électriciens

82 rue de la Couronne

QUÉBEC

# COMPAGNIE CHINIC QUEBEC

ANCIENNE MAISON MÉTHOT FONDÉE EN 1808

MARCHANDS QUINCAILLIERS EN GROS ET  
EN DÉTAIL

FOURNISSEURS ORDINAIRES

DU CLERGÉ, DES FABRIQUES,  
DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES  
ET DES MAISONS D'ÉDUCATION

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL UN SEUL PRIX



SI LE PUBLIC CONNAISSAIT les  
grands avantages des VERRES TORIQUES  
sur les autres verres à lunettes ordinaires  
personne n'achèterait plus que des VERRES  
TORIQUES. Le foyer de ces verres est  
presque illimité tandis que dans les verres  
ordinairement vendus il n'existe guère que  
dans une partie fort limitée du centre.  
C'est le verre que tous les vrais oculistes  
prescrivent parce que c'est vraiment le seul  
qui donne ENTIÈRE SATISFACTION.

**P. C. Lacasse**  
OPTICIEN ET OPTOMÉTRISTE  
40, RUE DE LA FABRIQUE



FONDÉE AU CANADA EN 1885.

## F. CERNICHIARO & FRERE

Doreurs, Argentiers et Nickeleurs sur articles métalliques.  
51, RUE SOUS-LE-FORT, (près de l'ascenseur)  
QUÉBEC.

Fabrication et réparation de vases sacrés de toutes descriptions, de chandeliers et autres bronzes d'églises, de coutellerie et argenterie de table.—Ciselure artistique.—Dorure, argenture et nickelure sur métal.—Soudures en or et en argent.—Vente et échange d'orfèvrerie et bronzes d'église.—Spécialité de vernis inaltérable pour bronze.

### AUX COMMUNAUTES ET AUX FABRIQUES

 FABRICATION ET  
VENTE de CIERGES   
fabriqués suivant les  
règlements diocésains.

**JOS. LASNIER, Longueuil, P. Q.**

## EMILE JACOT

MONTRES ET HORLOGES DE PRÉCISION

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ EN TOUS GENRES

OPTIQUE SCIENTIFIQUE

LUNETTES OU LOUIGNONS  
pour tous les cas d'Amétropie

95, rue Saint-Joseph, - - - QUÉBEC

## J. E. LIVERNOIS LIMITÉE

IMPORTATEURS EN GROS

Produits Chimiques, Remèdes Brevetés, Parfums, Etc.

RUE SAINT-JEAN, - - - - - QUÉBEC, CAN.

Bureau : 82, rue St-Pierre. Téléphone 263. Résidence : 15, rue St-Julie.

**CHARLES GAGNON, AGENT ET COURTIER  
D'ASSURANCES.**

**FEU — VIE — ACCIDENTS — MARINE, Etc.**

**EDITION NOUVELLE ET  
DEFINITIVE DU BREVIAIRE ROMAIN**

Les éditions nouvelles de 1914 sont entièrement conformes aux décrets les plus récents de S. S. et notamment à celui du 28 octobre 1913.

Nous avons reçu un envoi considérable du bréviaire Mame, No. 52, en 4 volumes, chagrin 1er choix, reliure très souple en noir, coins ronds, tranche dorée, format moyen 4 x 6 pos (le seul format en vente actuellement) prix \$10.

Aussi quelques exemplaires, reliure de luxe, en phoque et en maroquin aux prix de \$12, \$15 et \$18.

Faites nous parvenir votre commande dès maintenant car les premiers exemplaires vont s'enlever rapidement.

**LIBRAIRIE DU CLERGÉ**

**J.-P. GARNEAU**

**LIBRAIRE-ÉDITEUR ET MARCHAND  
D'ORNEMENTS D'ÉGLISE**

**47, rue Buade, - - - - - QUEBEC.**

**LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS**

**LIBRAIRES - ÉDITEURS - IMPORTATEURS**

**GROS ET DÉTAIL**

**177, RUE SAINT-JOSEPH, - - QUEBEC.**

**Éditeurs des livres de plain-chant :**

Graduel et Vespéral, Paroissien Noté, Extrait du paroissien noté, Ordre des sépultures. Ces livres sont publiés avec l'autorisation de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec.

**Agents généraux pour le Canada, des cloches françaises HAVARD.  
GARANTIE DE SATISFACTION.**

Articles religieux : Statuettes, Encens, Huile de huit jours, Livres de prières.  
Livres de prix.

**Spécialités :—Fournitures d'écoles, Mobilier scolaire, Tableaux de musée scolaire, etc., etc.**

Catalogue illustré adressé sur demande

MAISON FONDÉE EN 1862

## O. PICARD & FILS

Pose d'Appareils Hygiéniques les plus perfectionnés et les plus modernes dans les édifices publics et les maisons privées.

**VENTILATION : UNE SPÉCIALITÉ.**

Fournaies à Air Chaud, à Eau Chaude et à Vapeur.

**QUÉBEC**

---

## PICARD & DUQUET

ENR.

**HORLOGERS ET BIJOUTIERS**

36, rue St-Jean, - - - - - QUÉBEC

MONTRES, HORLOGES et BIJOUX de TOUTES SORTES

Réparations de Montres, Horloges. Ouvrage garanti.

SPÉCIALITÉ : MÉDAILLES ET INSIGNES POUR SOCIÉTÉS.

RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS, ETC.

---

### POUR ÉGLISES, CHAPELLES, COMMUNAUTÉS

Nous avons un assortiment complet d'HARMONIUMS-ORGUES, des instruments de grande renommée et vendus avec les meilleures garanties.

**MESSIEURS LES MEMBRES  
DU CLERGÉ**

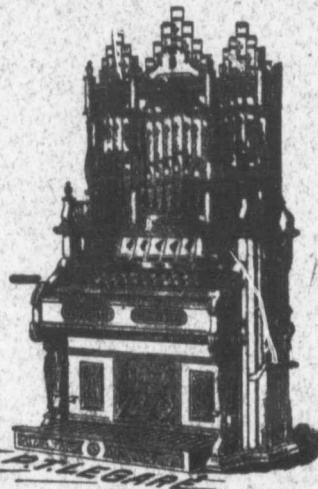
sont spécialement invités à nous faire visite ou à nous écrire pour achat de pianos, harmoniums, orgues.

Nos prix et conditions comme nos instruments de musique vous conviendront.

Catalogues et prix sur demande.

**P. T. LEGARÉLTÉE.**

273-287, RUE ST-PAUL—QUÉBEC





## La Compagnie Gauthier & Frère

INCORPORÉE

### PEINTRES - DECORATEURS

Vient d'ouvrir une très importante fabrique de verre plombé, verrières (vitraux peints), pour églises et maisons privées.

Cette fabrique, qui est la mieux outillée du pays est sous la direction d'un artiste de haute renommée, qui est bien secondé par d'habiles ouvriers.

La Compagnie Gauthier & Frère a obtenu la médaille d'or à la dernière Exposition Provinciale comme l'atteste la vignette ci-haut.

Deux importants contrats pour verrières sont en voie d'exécution, un pour l'église de Beauport, et l'autre à l'église Notre-Dame de Lourdes, pour le compte des RR. PP. Oblats de St-Sauveur, Québec.

Estimé et croquis fournis sur demande.

La maison Gauthier & Frère, la plus ancienne du genre dans la Province de Québec, établie en 1868, a décoré plus de 200 églises dans les différentes provinces du Dominion.

Spécialités : Peinture à fresque, décoration d'églises, dorure, encadrements de tous genres, pour chemins de Croix, peintures à l'huile, etc., etc.

MANUFACTURE DE MIROIRS — ATELIERS DE BIZEAUTAGE, etc.

Ouvrage fait avec soin et garantie de satisfaction.

## La Compagnie Gauthier & Frère, Incorporée

Tél. 2300 295, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC

# LA CAISSE D'ECONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'EPARGNES  
Fondée en 1848

**BUREAU PRINCIPAL**  
Haute-Ville, Quebec, No 21, rue St-Jean.

**SUCCURSALES A QUEBEC :**  
ST-ROCH, coin des rues St-Joseph et du Pont.  
ST-SAUVEUR, No 801 rue St-Valier.  
ST-JEAN-BAPTISTE, No 479 rue St-Jean.  
BASSE-VILLE, No 53, rue St-Pierre.  
LIMOILLOU, Boulevard St-Charles.

**SUCCURSALES A LEVIS :**  
RUE COMMERCIALE, No 103, (au bas de la côte).  
RUE EDEN, No 20, (sur la côte).

**SONT OUVERTES LES SAMEDIS ET LUNDIS SOIRS, de 7 à 8.30 hres,**  
les succursales suivantes : ST-ROCH, ST-SAUVEUR, ST-JEAN-  
BAPTISTE, LIMOILLOU et LEVIS RUE EDEN.

## BANQUES À DOMICILE

Ne pas oublier que la CAISSE D'ÉCONOMIE offre aux familles de petites BANQUES en métal que l'on garde chez soi et dans lesquelles les parents et enfants peuvent placer leur petites économies qui sont ensuite, sur demande, entrées dans un livret que la Caisse leur fournit et sur lesquelles il est payé un intérêt.

## COFFRETS DE SURETÉ

COFFRETS DE SURETÉ à louer au BUREAU PRINCIPAL et à la SUCCURSALE DE ST-ROCH, pour la garde de débentures, documents importants, bijoux et autres valeurs.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE, en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles